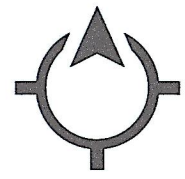


PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



ECHELLE 1/2500

Approuvé par la Municipalité de Rossenges, dans sa séance du 27 août 2022.

Soumis à l'enquête publique du 1er octobre au 30 octobre 2022

Modifications approuvées par la Municipalité de Rossenges, dans ses séances du 17 août 2023 et du 4 novembre 2024

Modifications soumises aux enquêtes publiques complémentaires du 6 septembre au 5 octobre 2023 et du 29 janvier au 27 février 2025

Le Syndic: La Secrétaire:

Le Syndic: La Secrétaire:

X. Dégallier M. Muriset

X. Dégallier M. Muriset

Adopté par le Conseil général

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud:

Dans ses séances du 21 novembre 2023 et du 8 mai 2025

Lausanne, le 10 DEC. 2025

Le Président: La Secrétaire:

La Cheffe du Département:

A. Milo M. Débaz p.a. Olivier Salquin

Entré en vigueur, le 10 DEC. 2025

version finale, juin 2025
Plan n° 23510/rba

LÉGENDE

Limite du territoire communal
Périmètre du Plan d'affectation communal

AFFECTATIONS

Zone centrale 15 LAT
Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
Zone de verdure 15 LAT
Zone de desserte 15 LAT
Zone agricole 16 LAT
Zone agricole protégée 16 LAT
Zone des eaux 17 LAT
Zone de desserte 18 LAT
Aire forestière 18 LAT

Mesures de protection

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

ENVIRONNEMENT

Protection des eaux

Espace réservé aux eaux (art. 41a OEau) avec largeur indiquée
Zones S et périmètre de protection des eaux

PATRIMOINE

Régions archéologiques

Région archéologique avec n°

Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Inventaire des voies de communication historique d'importance nationale avec substance
Inventaire des voies de communication historique d'importance locale

Bâtiments recensés

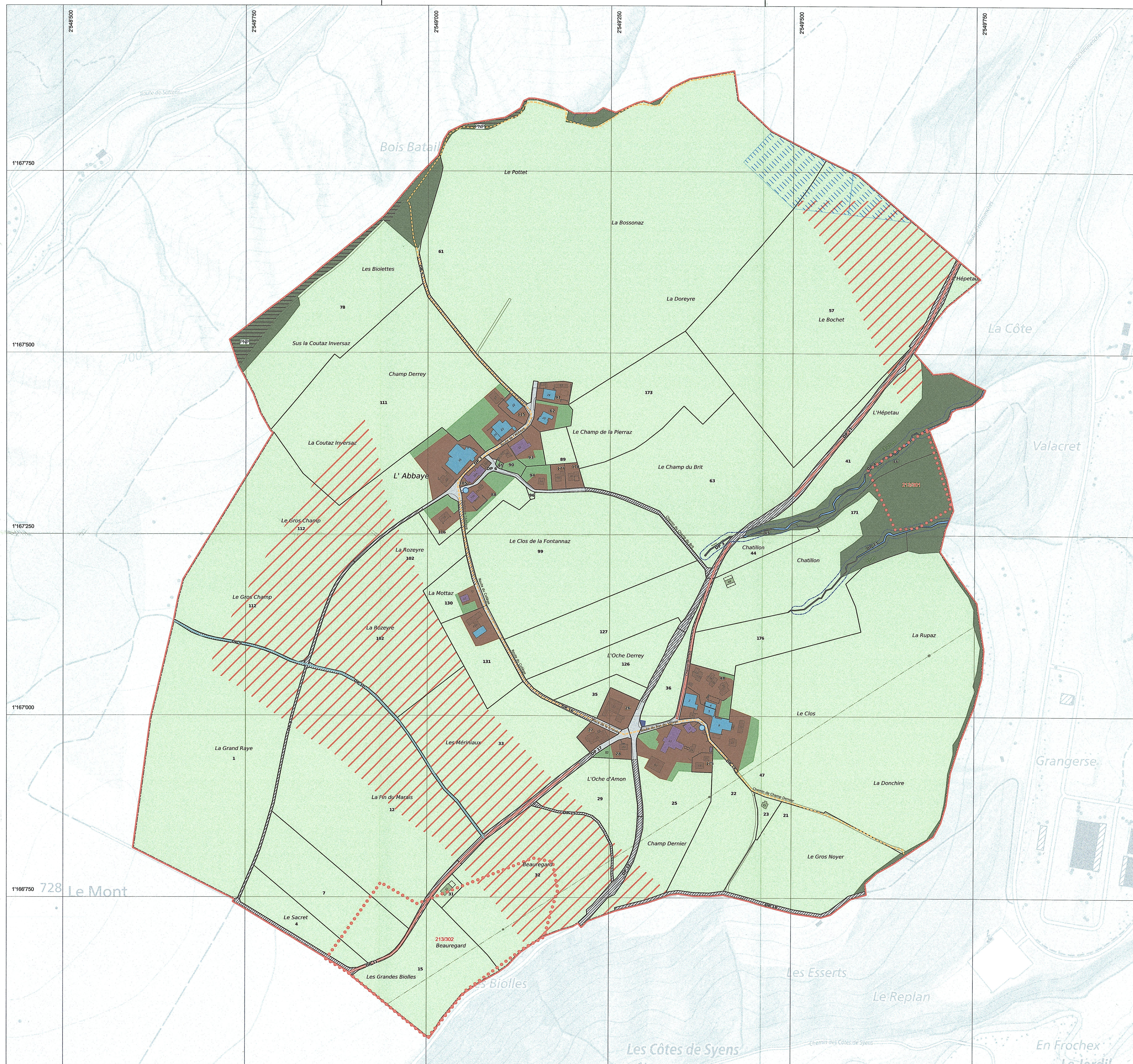
Note 3: Objet d'intérêt local
Note 4: Objet bien intégré

Objets recensés

Note 4: Objet bien intégré

MOBILITÉ

Chemin de randonnée pédestre



Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études NPPR Ingénieurs et géomètres SA
Mensurations cadastrales du 21 août 2023
Géodonnées © Etat de Vaud

Certifié conforme selon l'art. 15 LAT par le géomètre breveté
le 2 sept 2025

Joachim Nicod, ingénieur géomètre breveté

NPPR INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES SA
NICOD - PERRIN - PARISOD - REY
Ch. Châleas-Sec 51 CP 63 1510 Moudon
Tél. 021 905 15 88 nicod@nppr.ch

